# Appel à participation edition

www.eclaira.org

Vous souhaitez vous engager dans une démarche d'économie circulaire?

# **CANDIDATEZ**AVANT LE VENDREDI 10 JUIN 2016.

**ECONOMIE CIRCULAIRE EN RHÔNE-ALPES** 

LES CINQ PORTEURS

DE PROJETS RETENUS
BÉNÉFICIERONT
DE 10 JOURS D'APPUI PAR LE
CIRIDD, D'UNE FEUILLE DE
ROUTE ET DE LA VISIBILITÉ DU

**RÉSEAU D'ACTEURS ECLAIRA ...** 

Conduit par



Avec le soutien de

AUVERGNE - Rhône lpes\*

\* Signature provisoire : Le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional.

## A PROPOS D'ECLAIRA

Conduit par le CIRIDD, avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, ECLAIRA, le réseau de l'économie circulaire en Auvergne Rhône-Alpes, est au service des acteurs publics et privés de la région souhaitant mettre en œuvre des projets d'économie circulaire en réponse aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux.

En région Auvergne Rhône-Alpes, la transition économique et écologique des entreprises et des territoires, est une nécessité et une véritable opportunité, au regard des enjeux locaux de compétitivité des entreprises, de maintien et création d'emploi, d'innovation, d'utilisation rationnelle des ressources, de développement durable d'aménagement du territoire.

ECLAIRA est résolument ouvert aux acteurs selon une logique collaborative afin d'identifier des initiatives, de susciter des projets pour la mise en œuvre de l'économie circulaire en Auvergne Rhône-Alpes. Il vise la meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources et le bien-être des individus, tout en s'appuyant sur une approche systémique, une vision partagée et un ancrage territorial fort.

# OBJECTIFS DE L'APPEL A PARTICIPATION

Les projets d'économie circulaire sont des démarches qui s'inscrivent dans un processus long, fondées sur des relations de confiance très fortes entre les acteurs impliqués et sur des changements de comportements. Le principal enjeu de cet appel à participation est de susciter et de faciliter des coopérations pérennes ancrées localement.

Dans le cadre de cet appel à participation, le CIRIDD propose un appui pour amorcer la mise en réseau d'acteurs potentiellement moteurs d'un projet d'économie circulaire. Il s'agira de conduire des démarches basées sur la dynamique d'acteurs et la qualité des relations entre les acteurs. Cet appel à participation s'inscrit comme une étape préalable ou complémentaire à une démarche potentiellement plus technique.

La principale finalité de l'appui est d'installer les conditions favorables à la mise en œuvre d'un projet d'économie circulaire sous l'angle des relations de confiance entre les acteurs mobilisés, de la gouvernance avec une forte implication des acteurs, de la vision partagée, de la définition collective d'un projet, de la garantie d'une durabilité forte, etc.

Cet appel à participation permet également aux porteurs de projets d'intégrer le réseau d'acteurs régional ECLAIRA, d'échanger sur la base d'expériences de travaux, de réflexions et de détection d'opportunités.

# A QUI S'ADRESSE L'APPEL A PARTICIPATION?

Tout acteur public ou privé en Rhône-Alpes qui souhaite s'engager dans une démarche d'économie circulaire :

- Collectivités territoriales ;
- Clubs et réseaux territoriaux d'entreprises, développeurs économiques, aménageurs;
- Réseaux d'innovation : grappes, clusters, pôles de compétitivité ;
- Entreprises qui, dans le cadre de ce projet, souhaitent associer d'autres entreprises et acteurs de son territoire ;
- Associations et autres groupements.

# Au total, cinq porteurs de projets seront sélectionnés et bénéficieront de cet appui.

#### Seront favorisés:

- Des projets situés sur le territoire rhônalpin
- Des projets en phase d'émergence nécessitant une mise en dynamique d'acteurs ;
- Des projets déjà définis nécessitant d'être partagés et conduits par un collectif d'acteurs ;

- Des projets avec ancrage territorial et inscrits dans une démarche multi-acteurs.

# **OBJET DE L'APPEL A PARTICIPATION**

## --- APPUI DU CIRIDD ---

Dans le cas d'un projet en phase d'émergence, le porteur de projet bénéficiera d'un appui du CIRIDD pour la préfiguration du projet.

Type d'appui : installation des dispositions de coopération au service du projet en terme de gouvernance, de sensibilisation et dynamique d'acteurs. Cela peut se concrétiser par une première mise en réseau, mise en confiance, l'élaboration d'un état des lieux des acteurs et des actions engagées, l'identification collective de pistes d'actions, une aide à la sélection et à la définition du projet, etc.

#### L'appui à la préfiguration consistera à :

- Pré-identifier le projet d'économie circulaire ou apporter une assistance au projet déjà identifié ;
- Cerner le périmètre du projet, et notamment les acteurs à associer ;
- Lancer et animer une dynamique d'acteurs ;
- Mettre en confiance des acteurs et confirmer leur volonté de se mobiliser autour du projet d'économie circulaire ;
- Préparer les conditions de maintien de la dynamique en vue d'une pérennité.

Cet appui n'intègre pas d'étude technique (métabolisme, étude de flux, etc). Toute intervention de conseil et d'étude sera laissée à la charge du candidat qui pourra faire appel à un prestataire dans une étape ultérieure.

**Dans le cas d'un projet plus avancé**, l'appui du CIRIDD pourra être envisagé sous forme **de contribution** au cours d'instances techniques, de processus existants en vue d'un enrichissement du projet et / ou d'une prise de recul. Dans tous les cas, le porteur de projet bénéficiera de **10 jours d'appui du CIRIDD**. Le contenu sera déterminé en fonction de la situation présentée par le porteur du projet, et du projet par lui-même. Cet appui pourra être conduit sur une période pouvant aller jusqu'à six mois entre juillet et décembre 2016.

## --- ELABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE ---

A l'issue de la phase de préfiguration du projet, le CIRIDD coproduira avec le porteur de projet une **feuille de route** présentant :

- Les pistes de projets identifiés ;
- La pré-définition du projet privilégié;
- Les acteurs considérés comme moteurs ;
- L'intérêt et la motivation de ces acteurs pour le projet ;
- Un retour sur la dynamique créée ;
- Le cadre général du projet tels que la vision partagée, les relations entre les acteurs et dynamiques, les étapes et des conditions de réalisation gages de pérennité.

## --- PARTICIPATION AU RESEAU ECLAIRA ---

Cet appel à participation permettra également au porteur de projet d'être un membre actif du réseau ECLAIRA et de :

- Suivre l'actualité de l'économie circulaire en Auvergne Rhône-Alpes et identifier des opportunités (appel à projets, évènements, etc...);
- Valoriser son projet, son entreprise, sa structure, son territoire à l'échelle régionale et à l'international;
- Rejoindre des acteurs moteurs de l'économie circulaire ;
- Nouer des partenariats et intégrer des communautés de projets ;
- Accéder à des outils et méthodologies de mise en œuvre ;
- Bénéficier des retours d'expérience et mettre en visibilité ses réalisations (bulletin trimestriel, cartographie, événements, etc.);
- Participer à la capitalisation collective. Le porteur de projet s'engagera à échanger et à partager des informations détaillées de son expérience avec les acteurs du réseau ECLAIRA.

# **SELECTION DES PROJETS: ETAPES ET CRITERES**

Les candidats peuvent envoyer leur candidature argumentée auprès du CIRIDD jusqu'au 10 juin 2016 inclus.

Le CIRIDD se réserve le droit de contacter les candidats en amont du jury de sélection afin de s'assurer de la cohérence de leur candidature avec les objectifs de l'appel à participation.

Un comité de sélection composé du CIRIDD et de ses partenaires étudiera les dossiers. Il se réunira le 23 juin 2016.

La collaboration entre le CIRIDD et le porteur de projet débutera en **juillet et se terminera au plus tard en décembre 2016.** 

Les **critères de sélection** porteront sur :

- le caractère collaboratif du projet,
- la portée territoriale,
- la singularité,
- la reproductibilité,
- la motivation du porteur de projet,
- l'impact en terme environnemental, social et sociétal.

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre d'intention (impérativement), maximum 2 pages ;
- le **formulaire**, **joint en annexe**, dûment rempli **(impérativement)**, **maximum 4 pages**. Ce formulaire permet au CIRIDD de cerner la cartographie d'acteurs du projet au stade de la candidature.
- tout **document contribuant à la compréhension du projet (optionnel),** tel que : une description synthétique du projet, un schéma, une délibération de conseil de collectivités territoriales, etc. Il s'agira de remettre le ou les documents les plus significatifs, dans la limite de trois documents.

Il devra être remis en version pdf par mail à Sandrine Maillet, au plus tard le 10 juin 2016.

CONTACT : Sandrine Maillet – sandrine.maillet[@]ciridd.org – tél : 07 83 10 73 98

Dans la **lettre d'intention**, le porteur de projet candidat démontrera sa volonté :

- De s'engager dans une démarche multi acteurs d'économie circulaire ;
- De s'appuyer sur un travail de mise en dynamique fondée sur la relation humaine, l'analyse de positionnements d'acteurs, l'analyse des interactions de la structure ou du territoire avec son système ;
- D'échanger et de partager des informations détaillées de son expérience avec les acteurs du réseau ECLAIRA.





Avec le soutien de

AUVERGNE – Rhône Alpes\*

\* Signature provisoire : Le nom de la Région sera fixé par décret en

\* Signature provisoire : Le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional.